

# RISQUES NATURELS

## Commune de: ST CHRISTOPHE

### en - Oisans

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
DE L'EQUIPEMENT DU LOGEMENT ET DU TOURISME  
groupe d'études et de programmation (cellule réseaux-servitudes)  
9, quai Créqui - 38000 GRENOBLE

Vu pour être annexé à mon

arrêté en date de ce jour **26.7.77**

Grenoble, le **04 AOUT 1977**

Pour le Préfet :

Le Chef de Bureau délégué,



C. ACHIN

**L  
E  
G  
E  
N  
D  
E**

CODE DU  
REGLEMENT  
(chapitre)

1



bleu

SURFACES SUBMERSIBLES

2



ZONES MARECAGEUSES

3



violet

ZONES DE DEBORDEMENT DE TORRENTS

4



ZONES D'INSTABILITE DU LIT DES TORRENTS

5

1



2



ZONES DE GLISSEMENT DE TERRAIN

6

1



2



ZONES DANGEREUSES

éboulements  
chutes de pierres  
avalanches

dépôt d'avalanche.



jaune

LIMITES COMMUNALES

échelle :  
1 / 10.000

établi le :  
.09.1976

modifié le :  
.1976



Commune de Valjouffrey

Commune de Clémence-d'Ambel

Guillaume-Peyrouse

Commune

de